

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N° 04/2026

Marchés publics : 1.1.9 : Marchés publics : Renouvellement contrat assistance matériel informatique et logiciels

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-8, modifié par le décret 2019-1344 du 12 décembre 2019, permettant à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R.2123,
- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du Conseil Municipal,
- Vu la délibération n° 19/2020 du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de Maire de la commune,
- Vu la délibération n° 29/2020 du conseil municipal du 27 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Décision du maire n° 36/2024 portant sur un contrat de maintenance et d'assistance informatique avec la société Equasys,
- Considérant la nécessité de disposer d'une maintenance et d'une assistance pour tout le matériel et le logiciel de la collectivité,
- Considérant que le nombre d'intervention de maintenance et d'assistance prévu au contrat d'Equasys est épuisé, et qu'il convient pour poursuivre la prestation avec l'entreprise de le renouveler.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De renouveler la prestation de maintenance et d'assistance des postes utilisateurs et logiciels de la collectivité à la société EQUASYS située 8, rue Gustave Eiffel - ZA Albitech 81000 ALBI, n° SIRET 412 993 974 00044

ARTICLE 2 : Le contrat d'assistance permettra à la collectivité de bénéficier de l'ensemble des prestations de service d'EQUASYS à savoir :

- assistance poste de travail,
- assistance logiciels de gestion,
- assistance logiciels,
- assistance systèmes d'exploitation,
- assistance systèmes de sécurité,
- transferts, migration de données, installations, paramétrage de logiciels,
- développement Excel et Access, paramétrages spécifiques logiciels métiers,
- maintenance, dépannage et SAV sur matériel micro-informatique LENOVO et toutes marques,
- maintenance, dépannage et SAV sur imprimante LEXMARK, HP, EPSON, CANON, BROTHER et toutes marques
- maintenance sur les systèmes d'impression, photocopieurs, traceurs,
- location, mise à disposition de matériels micro-informatiques

avec assistance téléphonique, télémaintenance ou intervention sur site sous J+1 en délai standard ou 4 heures ouvrées en délai express (selon disponibilité des formateurs pour les logiciels)

Envoyé en préfecture le 16/01/2026

Reçu en préfecture le 16/01/2026

Publié le 15/01/2026

ID : 084-218101442-20260115-DEC_04_2026-AI



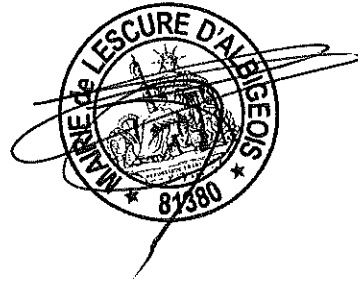
ARTICLE 3 : Le contrat renouvelé est le contrat D correspondant à 11/20 le coût s'élève à 1854 € HT soit 2 224,80 € TTC. Ces points sont valables sans limitation de durée.

ARTICLE 4 : Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 15 janvier 2026

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE



Le Maire, certifie le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en préfecture le.....notifié ou publié le , étant précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.